Ce texte a été retiré par son auteur le 3 mai 2023



ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 21 mars 2023.

PROPOSITION DE LOI

visant à surseoir à l'ouverture à la concurrence du réseau de bus de la Régie autonome des transports parisiens,

(Renvoyée à la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.),

présentée par Mesdames et Messieurs

Stéphane PEU, Soumya BOUROUAHA, Moetai BROTHERSON, Jean-Victor CASTOR, Steve CHAILLOUX, André CHASSAIGNE, DHARRÉVILLE, Elsa FAUCILLON, Jérôme GUEDJ, Sacha HOULIÉ, Sébastien JUMEL, Fatiha KELOUA HACHI, Emeline K/BIDI, Karine LEBON, Jean-Paul LECOQ, Tematai LE GAYIC, Frédéric MAILLOT, Yannick Marcellin NADEAU, Christine MONNET, PIRES BEAUNE, PRUD'HOMME, Jean-Claude RAUX, Davy RIMANE, Sandra REGOL, Claudia ROUAUX, Fabien ROUSSEL, Nicolas SANSU, Eva SAS, Sabrina SEBAIHI, STAMBACH-TERRENOIR. Jean-Marc TELLIER. VUILLETET, Jiovanny WILLIAM, Hubert WULFRANC,

Député-e-s.